

Cet outil a été développé dans le cadre du projet « *Pour favoriser une inclusion sociale des enfants immigrants de moins de 6 ans et de leurs familles en Estrie* ». Vous pouvez en consulter l'intégralité en ligne sur le site Internet de Actions interculturelles au www.aide.org.

Guide d'information et d'intégration

dans les services de garde éducatifs
à l'enfance en Estrie



Human Resources and
Social Development Canada

Ressources humaines et
Développement social Canada

Ce projet est financé par le Programme de partenariats pour le développement social du gouvernement du Canada. Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.



Présentation du comité de rédaction



Vicky Lenneville, agente-conseil en soutien technique et pédagogique
Lucie Duval, gestionnaire



Nicole Lavallée, agente-conseil en soutien technique et pédagogique
Jacynthe Duplin, agente à la conformité



Roselyne McLaughlin, conseillère Clinique



Membres de l'équipe

Avec la collaboration de :



Jean-François Rousseau, CRHA, Chargé de projets, Secteur diversité culturelle
Roxana Rivas, assistante à la recherche

Références utilisées pour bâtir ce guide:

- Ministère de la famille et des aînés
- Guide de l'école de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

Actions interculturelles, 2008

Conclusion

Et maintenant, vous voilà prêts pour la grande aventure dans les services de garde québécois. Nous espérons que vous et votre enfant vous y plairez.

N'oubliez surtout pas que vous, les parents, avez un rôle important dans la vie au service de garde de votre enfant. Avec le service de garde, vous êtes un partenaire à part entière dans l'éducation de votre enfant. Alors, prenez la place qui vous revient. Vous permettrez ainsi à votre enfant de se faire, à son tour, une place de choix dans la société québécoise.

Nous vous souhaitons bonne chance!
Good luck!
¡Buena suerte!



Un guide d'information et d'intégration dans les services de garde éducatifs : Pour une société riche de sa diversité!!

Le développement d'un tel guide provient de la préoccupation des acteurs de l'Estrie de se doter d'outils favorisant l'inclusion sociale des familles, peu importe leur provenance et leur statut dans la société. Sherbrooke et l'Estrie disposent d'un bassin de population hétérogène, et ce guide se devait de rejoindre l'ensemble de cette population. La traduction du guide, en anglais, en espagnol et en dari permettra également à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès à de l'information essentielle sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

La prise en compte de la diversité fait de ce guide un outil pratique et informatif, accessible à l'ensemble de la population. L'expression *Pour une société riche de sa diversité!!* prend, dans ce contexte, tout son sens.

Communication parent-éducatrice



La bonne communication entre vous et l'éducatrice de votre enfant est un facteur très important pour son adaptation dans un service de garde. N'hésitez pas à demander à son éducatrice comment s'est passée sa journée.

Si vous avez des inquiétudes, parlez-en. Vous connaissez mieux votre enfant que quiconque, vous êtes donc en mesure d'aider son éducatrice à mieux le comprendre et par le fait même à faciliter son intégration.

Dans certains services de garde, on demande aux parents de participer bénévolement à certaines activités. Exemples : sorties au parc, à la cabane à sucre, activités spéciales, comités. Vous n'êtes pas obligés d'y participer, mais si votre emploi du temps le permet, sachez que votre implication est appréciée.

Vous serez peut-être invités à rencontrer l'éducatrice de votre enfant afin de discuter de ce dernier. Ces rencontres se font toujours dans un esprit de collaboration et de respect de l'enfant et du parent. Lors des rencontres, la présence du père et de la mère est souhaitable.

Les valeurs sont clairement établies dans chaque service de garde. Cela peut être, entre autres, de respecter les autres enfants et les adultes. La non-violence est mise en valeur. Votre collaboration avec le service de garde est essentielle puisque vous êtes les premiers responsables de votre enfant. Les moyens d'intervention utilisés sont respectueux des enfants et en fonction de leur âge de développement.



Bonjour chers parents,

Votre enfant fréquente ou fréquentera bientôt un service de garde. Dans ce guide, vous trouverez les informations les plus importantes à savoir afin de permettre à votre famille de faire ses premiers pas dans le système québécois des services de garde.

Le présent guide est conçu dans l'objectif d'orienter et de soutenir les parents dans leurs recherches et leur intégration auprès des services de garde éducatifs. Dans ce document, nous aborderons les sujets suivants :

Les services de garde éducatifs au Québec.....	4
Les avantages pour votre enfant de fréquenter un service de garde	4
Les choix qui s'offrent à vous	5
L'inscription	6
Les informations générales	7
Transport au service de garde	7
Arrivée et départ	7
Heures de fréquentation	7
Ce que doit apporter votre enfant au service de garde	7
a tenue vestimentaire et sorties à l'extérieur	8
Alimentation au service de garde	8
Documents à remplir périodiquement	9
Intégration et adaptation	9
Communication parent-éducatrice.....	10
Conclusion	11

Les services de garde éducatifs au Québec

« Les besoins et le bien être de vos enfants sont au cœur de nos préoccupations. »



Au Québec, les services de garde ont connu une expansion importante au cours des dernières années. Tout en reconnaissant la responsabilité première du parent auprès de son enfant, l'État confirme la place centrale qu'occupent les services de garde éducatifs à titre de mesure de soutien aux familles.

La plupart des services offrent des places à contribution réduite à 7 \$ par jour pour les enfants de 0 à 5 ans. Les parents disposent ainsi d'un réseau de 200 000 places à 7 \$ par jour au Québec. Ces services sont régis par la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*.

C'est le Ministère de la Famille et des Aînés qui veille à la qualité des services de garde éducatifs. Pour avoir plus d'informations:

.....
● **Téléphone sans frais :**
● **1 888 643-4721**
● **www.mfa.gouv.qc.ca**
.....

Le service de garde offre un environnement adapté aux besoins des enfants et qui respecte son développement.

Les avantages pour votre enfant de fréquenter un service de garde?

En fréquentant un service de garde votre enfant pourra:

- ☉ Faire l'apprentissage du français;
- ☉ Développer son autonomie;
- ☉ Être en contact avec d'autres enfants de son âge;
- ☉ Se préparer à l'école;
- ☉ Acquérir de nouvelles habiletés.

Les services de garde doivent mettre en application un programme éducatif qui comporte des activités ayant pour buts de :

- ☉ Favoriser le développement de l'enfant;
- ☉ L'amener progressivement à s'adapter à la vie en collectivité et de s'y intégrer harmonieusement;
- ☉ Lui donner un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie, de saines habitudes alimentaires et de comportements qui influencent de manière positive sa santé et son bien être.

Avec la collaboration de sa famille, l'enfant pourra vivre dans un environnement qui lui procurera bien-être, chaleur, affection, harmonie, sécurité et qui favorisera son épanouissement.

Documents à remplir périodiquement

Fiches d'assiduité : les présences sont prises quotidiennement et doivent être signées par le parent. Vous devez vous assurer que les renseignements qui s'y retrouvent sont conformes à la réalité.

Autorisations pour l'administration de médicaments : aucun médicament ne peut être donné à un enfant sans l'autorisation écrite du parent et d'un membre du Collège des médecins du Québec.



Votre signature peut être nécessaire pour certains documents, par exemple :

- une autorisation pour une sortie éducative;
- une autorisation pour prendre des photos de votre enfant;
- un rapport d'incident ou d'accident.

Intégration et adaptation

Votre collaboration est importante pour faciliter l'intégration de votre enfant à son nouveau milieu de vie:

- ☉ Rassurez votre enfant en faisant une visite en sa compagnie.
- ☉ Parlez-lui des lieux, des gens et de la vie quotidienne au service de garde.
- ☉ Privilégiez une adaptation progressive à ce nouvel environnement quelques heures par jour au début, puis un peu plus longtemps les jours suivants.
- ☉ Venez chercher votre enfant plus tôt les premières journées.
- ☉ Demeurez quelques minutes en sa compagnie avant de quitter le service de garde et procédez de la même façon à votre retour.
- ☉ Confirmez-lui le moment où vous reviendrez le chercher.
- ☉ Collaborez avec l'éducatrice

« Si votre enfant est en forme, il s'adaptera plus facilement! »





- ☉ Permettez à votre enfant de dormir suffisamment.
- ☉ Encouragez la routine à la maison.
- ☉ Arrivez assez tôt pour qu'il puisse participer aux activités.
- ☉ Assurez-vous que votre enfant a bien déjeuné.
- ☉ Intéressez-vous à ce que votre enfant fait au service de garde.



« Votre simple présence donne de l'importance à ce qu'il fait et l'encourage! »

La tenue vestimentaire et sorties à l'extérieur

Si le temps le permet, le règlement mentionne que les enfants sortent dehors à chaque jour. Lorsqu'il fait froid, les enfants sortiront s'amuser quand même, mais la sortie sera moins longue. Il faut donc prévoir les vêtements appropriés pour ces sorties à l'extérieur.

<p>L'hiver Brrrrr...</p> 	<ul style="list-style-type: none"> * Habit de neige * Tuque ou bonnet de laine qui s'attache * Cache-cou * Mitaines chaudes et imperméables * Bottes chaudes et imperméables
<p>Printemps-automne (les matins peuvent être frais...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Manteau et pantalon imperméables * Bottes de pluie avec des bas de laine * Mitaines * Chapeau  
<p>L'été</p> 	<ul style="list-style-type: none"> * T-shirt et culotte courte (toujours prévoir dans le sac de votre enfant des vêtements longs) * Chapeau ou casquette pour se protéger du soleil * Costume de bain * Chandail chaud ou manteau pour les matins frais * Imperméable et bottes pour les jours de pluie

Alimentation au service de garde

Un repas et deux collations sont servis à chaque jour aux enfants. Vous pouvez être informé de ce que votre enfant mange en consultant le menu affiché ou en le demandant. Pour connaître les heures où sont servis le repas et les collations, consultez l'horaire d'activités du service. Chaque service de garde se doit de respecter le «*Guide alimentaire canadien pour manger sainement*».



Si votre enfant a une allergie, vous devez en aviser le service de garde. Si votre enfant a une alimentation particulière, discutez-en avec la personne qui s'occupe de votre enfant.

Il est défendu d'apporter de la nourriture, des bonbons ou de la gomme au service de garde.

Les choix qui s'offrent à vous

Déterminez vos besoins et ceux de votre enfant : Quelles sont vos préférences? Souhaitez-vous un cadre familial ou un milieu de vie collectif? Vos valeurs éducatives peuvent également influencer vos choix. Commencez vos recherches rapidement. En l'inscrivant sur une liste d'attente, vous augmentez vos chances d'obtenir le service de garde qui lui convient le mieux.

Le service de garde en milieu familial

Ce service, au fonctionnement en multi-âge, est fourni par une personne dans une résidence privée. Elle offre ses services à un maximum de 6 enfants ou jusqu'à 9 enfants si elle est assistée par une autre personne adulte. Compte tenu que ce service est offert dans une maison, il s'apparente beaucoup au milieu de vie de l'enfant.

Si vous êtes intéressés, communiquez avec le bureau coordonnateur de votre territoire. Pour le connaître, téléphonez au Regroupement des centres de la petite enfance des Cantons de l'Est.

Le centre de la petite enfance (CPE)

Ce service, au fonctionnement en groupes d'âge ou quelques fois en multi-âge, est fourni dans une installation. C'est un organisme à but non lucratif (les profits sont réinvestis dans l'organisation).

Pour connaître les centres de la petite enfance près de chez vous, téléphonez au Regroupement des Centres de la Petite Enfance des Cantons de l'Est.



Regroupement des centres de la petite enfance des Cantons de l'Est

117, rue Wellington Nord
Sherbrooke
819-566-7131 #200
www.cpe-estrie.org

La garderie

Ce service, au fonctionnement en groupes d'âge ou quelques fois en multi-âge, est fourni dans une installation. C'est une entreprise privée à but lucratif (les profits sont gérés par le propriétaire).

Pour connaître les garderies près de chez vous, communiquez avec le Ministère de la famille au 1 888 643-4721 ou visitez le www.mfa.gouv.qc.ca.



Notez bien : Certains services ne sont pas reconnus ni régies par la loi. Ils ne sont pas subventionnés par le Ministère de la Famille et peuvent fixer eux-mêmes la contribution de leur choix.

L'inscription

Lors de l'inscription, en plus de compléter la demande d'admissibilité à la contribution réduite (7\$), vous devez fournir :

Les renseignements suivants

- * Vos noms
- * Adresse et numéro de téléphone
- * Le nom de l'enfant
- * Le nom et le numéro de téléphone d'une autre personne au cas où l'on ne pourrait vous rejoindre pour une urgence.
- * Toutes autres informations jugées pertinentes.

Les documents suivants

- * Certificat ou acte de naissance du parent et tout autre document établissant sa citoyenneté canadienne.
- * Certificat ou l'acte de naissance de l'enfant et tout autre document établissant sa citoyenneté canadienne.
- * De plus, le ressortissant étranger sera appelé à fournir, selon son statut, certains documents.



Ensuite, vous aurez à conclure une entente écrite avec le service de garde.

Pour terminer, vous aurez à remplir un formulaire d'inscription contenant des renseignements généraux sur vous et votre enfant. Les règles de fonctionnement vous seront alors fournies et peuvent être différentes d'un service à l'autre.

Des informations générales

Transport au service de garde

Le transport de l'enfant au service de garde est sous la responsabilité du parent.



Arrivée et départ

ARRIVÉE : L'arrivée de votre enfant au service de garde est un moment privilégié. Il est important de prendre le temps d'entrer avec votre enfant, d'échanger avec l'éducatrice sur l'humeur de votre enfant, de sa santé, des petits événements de son quotidien. Ces informations aident votre enfant à passer une belle journée.

C'est votre responsabilité d'enlever les vêtements d'extérieur de votre enfant. Avant de quitter le service de garde, prenez le temps de dire au revoir à votre enfant. Il se peut que ce dernier pleure ou refuse que vous le quittiez. Expliquez à votre enfant que vous l'aimez et que vous reviendrez le chercher lorsque la journée d'activités sera terminée.

DÉPART : Au moment du départ en fin de journée, entrez au service de garde afin d'y chercher votre enfant. Prenez le temps d'échanger avec son éducatrice sur la journée de votre petit. Avisez l'éducatrice si une autre personne que vous doit venir chercher votre enfant au service de garde.

Heures de fréquentation

Les heures d'ouverture et de fermeture sont différentes d'un service à l'autre. Par contre, la contribution réduite vous permet de bénéficier d'un service de garde pouvant aller jusqu'à 10 heures par jour. Il est important de respecter les heures d'ouverture et de fermeture spécifiques à votre service de garde. En cas de non-respect de ces règles, des frais supplémentaires pourraient vous être exigés.

Ce que doit apporter votre enfant

Il est important d'identifier tous les vêtements des enfants, incluant chaussures et bottes.

Pour tous les enfants

- Vêtements appropriés selon la saison
- Vêtements de rechange (pantalon, chandail, bas, etc.)
- Médicament si nécessaire
- Chaussures appropriées
- Toutou (peluche), doudou (couverture)

Pour les enfants âgés de 18 mois ou moins

- Biberons
- Lait maternisé
- Aliments spéciaux
- Autres (selon les services de garde)